

“ Témoignages

des membres du Groupe Ressource

- *Je suis sortie de ma bulle, j'ai repris confiance en moi.*
- *En participant au Groupe Ressource, je me suis sentie utile.*
- *J'ai retrouvé ma dignité de citoyen.*
- *L'ambiance conviviale me met à l'aise et facilite nos échanges.*
- *J'ai mieux compris comment sont prises en compte les situations des allocataires du RSA.*

Contactez votre référent RSA ou appelez le service Insertion :

Corinne DARAN
animatrice du Groupe Ressource
05 62 56 73 58

Stéphanie AGUIRREBEÏTIA
animatrice du Groupe Ressource
05 62 56 74 81

Direction de la Solidarité Départementale
Service Insertion
Place Ferré - BP 9501 - 65950 Tarbes cedex 9
hautespynes.fr



Groupe Ressource

Venez partager vos idées !



Ne pas jeter sur la voie publique - Direction de la communication du Département des Hautes-Pyrénées MICS - 03/2017



hautespynes.fr



Le mot du Président



QUI
SOMMES-NOUS ?

La démarche participative est au cœur du changement des politiques publiques.

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion introduit la participation des allocataires du RSA à deux niveaux :

- dans la définition, la conduite et l'évaluation des politiques d'insertion,
- dans la représentation des allocataires du RSA en Equipe Pluri-disciplinaire, instance consultative dans le traitement des situations individuelles du RSA.

Au-delà du cadre législatif, le Département des Hautes-Pyrénées s'est engagé dans des démarches participatives et a créé notamment un espace de concertation renforçant ce principe : le «Groupe Ressource». Ce collectif composé d'allocataires du RSA volontaires et de professionnels de l'insertion se réunit régulièrement, dans un climat de convivialité pour échanger, recueillir des avis et réfléchir sur des propositions concrètes d'amélioration du dispositif du RSA.

Lors de ces rencontres, les allocataires apportent un autre regard, un éclairage différent de par leurs préoccupations et leurs besoins afin d'adapter et rendre plus accessibles l'accompagnement des allocataires du RSA et les outils de communication. La simplification des courriers administratifs, la rédaction du Guide du RSA, la co-animation de réunion d'information à destination des allocataires ainsi que cette plaquette sont autant d'exemples de réalisations co-produites par des allocataires.

Autant de projets portés par des allocataires du RSA et des professionnels qui laissent entrevoir de nouvelles initiatives et un enrichissement mutuel dont les premiers effets sont très encourageants.

Cette plaquette vise à vous présenter les modalités et les enjeux de la participation au Groupe Ressource et vous invite à rejoindre ce collectif en vous adressant à votre référent ou directement auprès du Service Insertion du Département.

Michel PÉLIEU
Président du Département
des Hautes-Pyrénées

Des allocataires du RSA et des professionnels de l'Insertion qui souhaitons :

- associer nos idées, nos réflexions sur le fonctionnement du RSA,
- porter les préoccupations et les expériences des allocataires,
- participer à simplifier et améliorer l'organisation du RSA.

QUE
FAISONS-NOUS ?

Dans le cadre de rencontres régulières :

- nous contribuons à simplifier et co-construisons des outils de communication (courriers, guide RSA...)
- nous partageons nos regards, nos réflexions et apportons des propositions sur l'Insertion au sein du Département des Hautes-Pyrénées.
- certains d'entre nous sont représentants des allocataires du RSA et participent à des commissions au côté des professionnels et des élus.

RAPPEL DE LA LOI - les deux articles :

Extrait de l'article L.115-2 :

«La définition, la conduite et l'évaluation des politiques mentionnées au présent article sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées».

Extrait de l'article L.262-39 :

«Le Président du conseil départemental constitue des équipes pluridisciplinaires composées notamment de professionnels de l'insertion sociale et professionnelle (...), de représentants du département et des maisons de l'emploi (...) et de représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active».